

CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 OCTOBRE 2013

1. Aménagement et opérations foncières

a) Terrains multisports

Une étude de faisabilité a été lancée pour l'installation de terrains multisports afin de répondre aux besoins des jeunes de la commune.

Des subventions peuvent être accordées par l'Etat (DETR), le Centre Départemental de Développement du Sport, le Conseil Général, le Conseil Régional et la Communauté de Communes (fonds de concours) ; les dossiers de demandes vont être déposés et la réalisation ne se fera qu'après l'attribution des subventions.

Le Conseil Municipal vote le principe de constructions de ces terrains.

Plusieurs conseillers se sont rendus sur 2 sites et ont visualisé leur positionnement : l'espace enherbée de l'école de Puy et le site de saint-Maur.

b) Acquisition d'une parcelle de terre

Le long de la route de Vouillé, une fine et longue parcelle, cadastrée AC n° 57 d'une contenance de 104 m², est située entre la voie publique et les parcelles AC n° 8 et n°7. L'existence de cette bande représente un obstacle pour la desserte du réseaux d'assainissement des parcelles construites. L'existence de cette parcelle résulte d'un reculement non régularisé

Il est alors proposé au propriétaire l'acquisition de cette parcelle pour l'euro symbolique

Le Conseil adopte cette proposition.

c) Borne de recharge électrique

Le Comité du Syndicat Energies Vienne a décidé de mettre en place 1 000 bornes pour la recharge des batteries des véhicules électriques pour contribuer à l'objectif du schéma régional. Chaque commune a la possibilité de souscrire à cette opération subventionnée à hauteur de 90%. Ainsi, la participation de la commune s'élève à de 1 300 € avec un abonnement de 180 € par an .

Le Conseil Municipal adopte cette proposition sous réserve d'obtenir les subventions (Etat, Région, Syndicat).

2. Voiries et réseaux

a) Programme de voirie

La réalisation des travaux de voirie est conditionnée par l'attribution du Fonds de Soutien et d'Investissement Départemental (FSID).

Le Conseil décide de déposer les dossiers nécessaires au programme de voirie qui porte sur :

- Chemin de Vertagereau : 4 548 €
- Carrefour du Vieux Pouhy : 6 000 €
- Rue des Salles de l'Abbaye : 3 000 €
- Entrées des riverains : 25 106 €
- Route du Châtelet : 1 090 €
- Route de Lonchard : 12 898 €
- Carrefour Châtelet/ chemin d'exploitation : 3 495 €

b) Modification des statuts du SIEEDV

En date du 27.09.2013, le Comité du SIEEDV a approuvé la modification des statuts à appliquer à partir du 01.04.2014.. Toutes les communes dépendant de ce syndicat doivent se prononcer sur ces statuts.

Le Conseil adopte cette modification

3. Questions diverses

- Meeting européen : du 24 au 27 octobre seront reçues 8 délégations de 4 personnes, qui seront hébergées dans les familles cisséennes et qui visiteront des infrastructures qui contribuent à la diminution des consommations d'énergie et la production d'énergie renouvelable.
- Borne à textiles : la Communauté de communes propose l'installation d'une borne à des fins de récupération de textiles. Elle sera située à Lonchard près de la colonne à verres.
- Bornes à papier : les écoles demandent l'autorisation de placer une borne dans l'enceinte scolaire pour collecter les papiers. Il faut étudier la possibilité d'accès au camion de récupération.
- Travaux à l'église : ils seront terminés la semaine prochaine.
- Site internet : il est remis en service.
- Cendrier : il est demandé d'en installer un auprès de la porte de la cuisine de la salle polyvalente.
- Prochaine réunion de conseil : le 14 novembre 2013 à 20 h 30